



## Réglementation des récréations

1. Sauf avant la première leçon du matin (07h50), les élèves n'osent pas entrer dans le bâtiment avant la sonnerie.
2. Lors des récréations de 10h15, les élèves sortent du bâtiment rapidement en empruntant le chemin le plus court. Les élèves venant de l'EP ne rentrent pas dans le bâtiment.
3. Lors des récréations de 15h25, les élèves ont le droit de rester à l'intérieur de l'école, mais il leur est vivement conseillé de sortir.
4. Les élèves ont l'interdiction de quitter le périmètre scolaire, lorsqu'ils ont une (des) leçon(s) après une récréation.
5. Durant les récréations, les élèves ont l'interdiction de sortir avec un sac d'école ou un sac banane.
6. Deux enseignants surveillent les récréations de 10h15 en faisant le tour du bâtiment scolaire. De plus, deux autres enseignants se chargent de faire sortir tous les élèves dans la cour de l'école. A 15h25, les enseignants font la surveillance à l'intérieur du bâtiment.